

La famille Makoundzi pleure ses morts à la belle étoile, dans l'indifférence totale

Virginie Boucka

Aucun mot pour qualifier ce que vit aujourd'hui cette famille, dont tous les biens ont été détruits à l'initiative de maître Nkolo Ponogo, huissier de Justice. Un matin de décembre 2015, ce dernier s'est présenté sur le terrain où est installée la famille Makoundzi, depuis plus de 30 ans, muni d'une décision de la Cour d'Appel. La juridiction venait de donner raison à un sujet Béninois, sieur Dossou, représenté par son compatriote Magloire Djidjou, qui réclamait le même terrain, en brandissant un décret provisoire d'attribution datant de la fin des années 1970. Or, les courriers de la direction générale de l'urbanisme relèvent la caducité de ce document et considèrent sieur Makoundzi qui a investi sur les lieux, comme le véritable propriétaire.

A titre de rappel, c'est lors des événements malheureux survenus entre le Bénin et le Gabon que, sieur Dossou rentre chez lui et décide de confier la garde de son terrain à son ami Makoundzi. Après la normalisation de la situation, la commission chargée de répertorier les biens appartenant aux Béninois qui avaient quitté le Gabon, décide du retour au domaine de cette parcelle qui n'avait toujours pas été mise en valeur par le détenteur du décret provisoire. C'est à cet instant que Makoundzi introduit un dossier en bonne et due



Les membres de la famille Makoundzi face à cette épreuve supplémentaire, le décès d'un des leurs, après la destruction de leurs biens immobiliers et mobiliers, ne savent plus à quel Saint se vouer. Photo de droite : Une chapelle ardente traditionnelle, érigée sur les décombres en pleine ville, voilà le spectacle auquel les Port-Gentillais ont eu droit le weekend dernier.



forme pour en devenir le propriétaire. C'est plus de 30 ans après, que sieur Dossou réapparaît pour réclamer ce qu'il considère toujours comme sa propriété. Toutefois, le concerné n'est pas lui-même à la manœuvre, c'est Magloire Djidjou, Béninois, ayant de puissants soutiens dans la capitale économique et au sommet de l'Etat qui initie la procédure. La parcelle est très bien placée, en bordure de la voie principale, et convoitée par les grosses légumes de la province. Après le décès de Makoundzi, ses enfants et petits enfants qui ont vu le jour sur la parcelle querellée héritent de la bataille judiciaire. Dossou qui vit toujours au Bénin décède à son tour. Mais la disparition des deux protagonis-

nistes n'a pas d'effet sur les appétits gargantuesques de Magloire Djidjou et ses soutiens qui tiennent à tout prix à déposséder la descendance de Makoundzi de son bien. Malgré les documents officiels qui montrent avec pertinence que la parcelle querellée n'est pas la propriété du Béninois, le tribunal, puis la Cour d'Appel prennent une décision surprenante qui donne raison au sujet Béninois, en s'appuyant sur un décret provisoire d'attribution, dont la caducité est pourtant étalée par les services de l'urbanisme. Quelle Justice!

Les biens immobiliers de la famille Makoundzi sont évalués par les services des Travaux publics à environ 200 millions. Alors qu'ils attendent un mora-

toire pour une éventuelle indemnisation, avant l'expulsion ordonnée par la Cour d'Appel, voilà qu'un matin, les membres de la famille voient s'amener l'huissier Nkolo Ponogo, accompagné d'un contingent de flics. Sans crier gare, les engins cassent tout sur leur passage et manquent de peu d'écraser les enfants qui dorment dans les maisons. Aucune aiguille n'est sauvée ; même les fournitures scolaires de tous les élèves habitant la concession se retrouvent sous les décombres. Tristesse, pleurs et désolation inondent les ruines sous le regard médusé des badauds. La photo de l'aînée de la famille en larmes, sur les décombres, mains tendues vers le Ciel, implorant la miséricorde du Très-Haut fera le tour

des réseaux sociaux.

Quasiment huit mois après, la famille Makoundzi qui n'a pu trouver un autre gîte continue d'occuper les lieux, passant la nuit à la belle étoile ou dans des couchettes de fortune, dans l'indifférence totale. L'endroit est devenu la honte de toute une ville. On ne peut imaginer pareille situation dans une capitale économique au 21^{ème} siècle. Où sont passés les services sociaux ? Qu'en pensent les chantres de la solidarité sociale et de l'égalité des chances ? La situation des Makoundzi montre vraiment que nous avons touché le fond, que nous avons tous perdu notre humanité. Le spectacle de la semaine dernière vient, il va sans dire, enfoncer le clou. La famille,

qui vient de perdre un de ses membres, a organisé les obsèques à la belle étoile. La dépouille a été exposée dans cet espace totalement dévasté, la famille n'ayant pas d'autre choix. Triste ! Triste ! Triste ! Non, messieurs, les Gabonais ne sont pas xénophobes ! Aucun peuple au monde n'accepterait de voir les étrangers venir priver ses enfants de leurs terres, les jeter dans la rue et rester apathique. Le Gabon en général, et Port-Gentil en particulier, ont tout donné à sieur Magloire Djidjou, propriétaire de plusieurs parcelles de terrain et même d'une école primaire à Port-Gentil. Béninois, Camerounais et autres frères d'Afrique vendent des terrains aux Gabonais dans les zones de Côte d'Azur, Fort-de-l'eau, Matanda ou Ntchengue. Cette situation bien connue des autorités n'offusque personne, hélas ! Le Gabonais acceptera-t-il longtemps de pleurer ses morts sur des décombres, parce que victime de son hospitalité ? Que vaut l'hospitalité, si elle ne favorise pas l'épanouissement de celui qui l'offre ?

Tous les Gabonais doivent réaliser qu'ils sont des Makoundzi et doivent se réveiller, se lever pour que Justice, la vraie, celle qui est rendue en leur nom, soit faite. Si un peuple ne se bat pas pour ses terres, il ne lui reste plus rien à défendre. C'est une vérité implacable ! ■